

FranceAgriMer

Mission des affaires européennes et internationales

Assure le dialogue avec les filières agricoles nationales
(interprofessions, fédérations) sur les questions
d'exportation vers les pays tiers

INFORMATIONS DES CONTACTS

Adresses e-mail :

Export@franceagri.fr

Mission des affaires européennes et internationales

FranceAgriMer

12 rue Henri Rol-Tanguy

93 555 Montreuil Cedex

PRESENTATION

FranceAgriMer est l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, établissement public rattaché au Ministère de l'agriculture.

Ses principales missions consistent à :

- favoriser la concertation au sein des filières agricoles, forestières et de la pêche, y compris sur les questions agricoles internationales
- assurer la connaissance et l'organisation des marchés agricoles, au travers notamment d'une veille économique,
- mettre en œuvre les politiques publiques de régulation des marchés,
- gérer des dispositifs publics de soutien, nationaux et/ou européens.

La Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) est pour l'essentiel, s'agissant de l'international, :

- Sur la base d'un dialogue avec les filières professionnelles nationales, chargée de raisonner, notamment sur la base de critères économiques, le ciblage des marchés des pays tiers à ouvrir d'un point de vue sanitaire ou des sujets prioritaires à considérer pour développer les exportations et l'internationalisation des filières professionnelles françaises en pays tiers ;

- Une fois les priorités de négociations sanitaires définies, la MAEI appuie la conduite des négociations : à ce titre, FranceAgriMer appuie les filières et/ou les entreprises concernées par telle ou telle négociation aux différentes étapes : appui au remplissage des questionnaires (pour les parties concernant les professionnels), information et consultation de la filière à tous les stades de la

négociation, pré-audits d'entreprises pour préparer les entreprises concernées à la venue d'inspecteurs étrangers pour les pays difficiles, formations pour les pays difficiles, organisées en concertation avec les filières agricoles nationales,

- Au quotidien, FranceAgriMer fournit des informations aux exportateurs via son site internet et gère, avec la DGAL, les sites Expadon 1 et 2 qui permettent :

- d'informer les exportateurs sur les marchés ouverts et de fournir les conditions et les documents (certificats sanitaires) nécessaires à l'exportation
- de demander en ligne un agrément pour pouvoir exporter vers les pays qui exigent l'obtention d'agréments pour les exportateurs. Expadon 2 permet de suivre son dossier aux différentes étapes de la procédure.

- FranceAgriMer accompagne les filières agricoles nationales à l'international par des actions de soutiens à l'exportation (études, séminaire de présentation du système sanitaire français...)

- Enfin, FAM conduit quelques programmes de coopération en soutien aux filières agricoles nationales vers les pays tiers.

OUTILS MIS A DISPOSITION

➤ Informations réglementaires

Exp@don :

<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Accueil.aspx>

Expadon est un système d'information en ligne sur les conditions sanitaires et phytosanitaires concernant l'exportation d'animaux, de produits animaux, de génétique végétale et de produits végétaux vers les pays tiers

TRACES :

Traces est un outil de gestion communautaire de certification sanitaire (pour les services de contrôle et les opérateurs)

➤ Expertise :

Site internet : <http://portail-intranet.franceagrimer.fr/Pages/AffEuropIntranet.aspx>